



*Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique*

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

25 novembre 2021 Journée Internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes

Un temps fort nécessaire pour déconstruire ce fléau

Les violences faites aux femmes restent un fléau mondial, une violation des droits humains.

En 2021 lancement de la Campagne « TOUS UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes d'ici à 2030 » organisée par ONU Femmes.

Les chiffres de l'Organisation Mondiale de la Santé confirment qu'une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime. A l'échelle mondiale on estime à 137 le nombre de femmes tuées chaque jour par leur partenaire intime ou par un membre de leur famille. Une femme sur sept a subi des actes de violence et/ou sexuelle de la part d'un partenaire intime ou d'un mari. Les nombres de cas de violences sexistes liés à la COVID-19 et aux mesures de confinement sont en augmentation (appels aux numéros d'urgence multipliés par cinq dans certains pays).

Constat ONU Femmes :

« Les restrictions de déplacement, l'isolement social et l'insécurité économique augmentent la vulnérabilité des femmes face à la violence au sein du foyer partout dans le monde. »

« Outre l'impact du COVID-19, la violence à l'égard des femmes et des filles ne cesse d'augmenter en raison des crises qui sévissent suite à la survenue de catastrophes naturelles, comme le tremblement de terre à Haïti et de catastrophes d'origine humaine, telles les conflits et la guerre sans oublier la situation complexe en Afghanistan. »

La France, « patrie des droits de l'homme », n'est pas épargnée malgré une batterie de textes de lois, de directives, de campagnes de communication, de prévention.

En 2020 : 102 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Cette même année pendant les deux confinements, les interventions policières pour le motif de violences conjugales se sont multipliées : plus de 400000, soit 45 interventions par heure.

Fin août 2021, 77 féminicides seraient dénombrés.

Au-delà de ces chiffres consternants relatifs aux féminicides, les violences faites aux femmes :

- regroupent également les violences physiques, sexuelles, morales, verbales, économiques,
- et constituent des violences contre les enfants, témoins directs et/ou indirect. Les enfants sont également des victimes.

Est-ce à dire que malgré tous les outils législatifs, les campagnes de communication, les moyens mis en œuvre, la calamité des violences conjugales constitue une pandémie que l'Homme n'est pas en mesure d'éradiquer ?

N'est-il pas temps d'admettre que les facteurs culturels participent grandement aux comportements sexistes ?

Pendant des siècles la cellule familiale restera un huis-clos intouchable, où la femme, sujet de la potestas du pater familias, sera sous la tutelle du mari (Moyen Age : droit de correction du mari sur son épouse – 1804 : article 213 du Code civil qui dispose que « le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari »).

Les violences faites aux femmes étaient invisibles alors que l'autorité judiciaire n'intervenait pas ou très peu dans la vie du couple. Le cadre légal prônait le patriarcat et était renforcé par les usages, les adages qui préconisaient au mari de corriger si besoin par la force son épouse.

Cette situation inégalitaire entre les femmes et les hommes, installée depuis des siècles, sera combattue dans la seconde moitié du XXème siècle avec les lois de 1965, 1970 et notamment celle de 1973 qui supprimera la notion de « chef de famille », sonnant la fin de la conception patriarcale de la famille.

Cependant, plus de 50 ans de combat n'ont pas suffi pour mettre un terme à la suprématie de l'homme sur la femme. Une culture bien ancrée, où les stéréotypes, les préjugés, la socialisation du genre sont à l'origine des violences faites aux femmes. De même, la pauvreté qui touche majoritairement les femmes y contribue.

Si effectivement, les textes de lois, les campagnes de sensibilisation, de prévention tendent à faire bouger les mentalités, il n'en demeure pas moins que la violence faite aux femmes est une constante tant dans la sphère privée que publique.

Une action collective s'impose où tous les hommes et femmes doivent prendre leur part pour déconstruire les mentalités et les habitudes sociales : hommes et femmes politiques, hommes et femmes du monde judiciaire, agents de la force publique, hommes et femmes de la société civile, etc.

A eux seuls, les discours, les lois, les campagnes de sensibilisation, de prévention ne suffisent pas. Au quotidien, il convient que Toutes et Tous soient convaincus que la violence contre les femmes vient d'une discrimination fondée sur le sexe et de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Pour y remédier, les hommes et les femmes dans leur quotidien doivent poser des actes qui témoignent du respect de leur égalité.

Cela commence par l'éducation des enfants : les familles doivent être sensibilisées à la remise en question des stéréotypes sociaux – les enseignants doivent y prendre leur part en étant soutenus par des moyens humains et matériels pour que les outils d'apprentissage ne véhiculent plus ces stéréotypes dont les conséquences sont désastreuses.

Actuellement, peu d'hommes participent aux campagnes de sensibilisation, intègrent le monde associatif engagé pour défendre l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre les violences faites aux femmes, alors qu'il s'agit des droits humains.

Il est temps que les hommes s'engagent aux côtés des femmes pour vaincre le fléau des violences intrafamiliales, comme l'a préconisé le mouvement de solidarité internationale HeForShe initié par ONU Femmes.

Les hommes ayant des positions à responsabilité dans les domaines politique et économique, ainsi que dans la vie sociale, culturelle et religieuse doivent être les premiers à participer activement à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, c'est également promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et c'est l'affaire de Toutes et Tous, au quotidien, dans la sphère privée et la sphère publique.

Le 25 novembre 2021

Christiane CHARBONNEL
Secrétaire Générale du CNFF

Marie-Claude BERTRAND
Présidente du CNFF